

**RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE PIEDMONT, SAINT-
SAUVEUR ET SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS**

Assemblée régulière du conseil d'administration

28 mars 2022

Procès-verbal

SONT PRÉSENTS

M. Luc Martel, délégué

M. Bernard Bouclin, délégué

formant quorum, sous la présidence de monsieur Jacques Gariépy

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Hugo Allaire, directeur général Municipalité de Piedmont

M. Jean Beaulieu, directeur général Ville de Saint-Sauveur

M. Jean-François Denis, fonctionnaire délégué

EST ABSENTE

Mme Nathalie Rochon, vice-présidente

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 janvier 2022
3. Approbation de la liste des chèques émis du 24 janvier au 25 mars 2022
4. Dépôt du rapport financier 2021
5. Levée de l'assemblée

SÉANCE

2022-03-009 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Il est dûment proposé par monsieur le délégué Luc Martel et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'administration du 28 mars 2022 soit adopté.

2022-03-010 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 24 JANVIER 2022

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée du 24 janvier 2022 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente assemblée, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le délégué Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration approuve le procès-verbal de l'assemblée du 27 septembre 2021.

2022-03-011 3. APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS DU 24 JANVIER AU 25 MARS 2022

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le fonctionnaire délégué en date du 25 mars 2022;

Il est dûment proposé par monsieur le délégué Luc Martel et unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration approuve la liste des chèques émis pour la période du 24 janvier 2022 au 25 mars 2022, au montant total de 78 894.61\$.

xx 4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport financier 2021, dressé par le secrétaire-trésorier et vérifié par un auditeur indépendant, conformément aux articles 966 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

2022-03-012 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est dûment proposé par monsieur le délégué Bernard Bouclin et unanimement résolu :

QUE l'assemblée soit levée à 10 h 35.

Jacques Gariépy
Président

Luc Martel
Secrétaire-trésorier